

Appel à contributions : ***Annuaire africain des droits de l'homme* Volume 10 (2026)**

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 31 JUILLET 2026

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Cour africaine), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine) et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (Comité africain des droits des enfants) ont le plaisir d'inviter à la soumission d'articles et de commentaires de décisions apportant des contributions académiques novatrices sur les droits de l'homme et des peuples en Afrique.

L'année 2026 revêt une importance particulière pour le système africain des droits de l'homme. Elle marque le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur, le 21 octobre 1986, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, instrument conventionnel fondamental et pierre angulaire de ce système. Elle commémore également le vingtième anniversaire de l'ouverture et du démarrage effectif des activités de la Cour africaine, intervenus en 2006.

Bien que les contributions doivent privilégier une approche continentale (africaine), les études de cas spécifiques à un pays ou à une sous-région, en lien avec le système régional africain des droits de l'homme, seront également prises en considération. Les approches multidisciplinaires et empiriques sont vivement encouragées.

LES SOUMISSIONS DANS L'UNE DES TROIS CATÉGORIES (A, B ET C) SONT LES BIENVENUES

- A. Articles portant sur les aspects du système africain des droits de l'homme et les normes des droits de l'homme de l'Union africaine**
- B. Focus spécial sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2026 : «Garantir un approvisionnement durable en eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063»**
- C. Commentaires de décisions**

Cette section de l'annuaire invite à une analyse critique des décisions de la Cour africaine, de la Commission africaine et du Comité africain des droits des enfants – en particulier des affaires les plus récentes.



African Human Rights Yearbook

Annuaire africain des droits de l'homme

Volume 10 (2026)

LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DES CONTRIBUTIONS

- Articles complets : **10 000** mots max. (notes de bas de page incluses).
- Commentaires de décisions : **8 000** mots max. (notes de bas de page incluses).
- Date limite de soumission : **31 juillet 2026**.
- Soumission par e-mail : **ahry@up.ac.za**.

Les contributions doivent inclure :

- La désignation actuelle de l'auteur, ses qualifications académiques et son numéro ORCID.
- Un résumé de 250 mots maximum, exposant l'objectif de la contribution, la méthodologie et les principaux résultats.
- Une contribution originale, non publiée ou soumise ailleurs.

Consulter les lignes directrices complètes : <https://www.ahry.up.ac.za/submissions>

LE PROCESSUS D'EXAMEN

Les articles feront l'objet d'une évaluation en double aveugle par des pairs. Les auteurs dont les articles sont acceptés devront intégrer les commentaires, le cas échéant, et soumettre une version révisée et définitive avant le **30 septembre 2026**. Les articles retenus seront publiés dans le neuvième volume de l'*Annuaire*, dont la parution est prévue en **décembre 2026**.

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES AUTEURS

Tous les auteurs demeurent pleinement responsables de l'originalité, de la validité et de **l'intégrité du contenu de leur manuscrit**. Les auteurs soumettant des manuscrits à l'*Annuaire africain des droits de l'homme* doivent confirmer que le manuscrit constitue leur travail original et que les travaux d'autrui ont été dûment reconnus.

À ce titre, le contenu substantiel généré par l'intelligence artificielle ne sera pas pris en considération pour publication. **Toute soumission comportant un contenu substantiel généré par l'IA sera refusée**, ou rétractée si elle a déjà été publiée. **Dissimuler l'usage d'outils d'IA est contraire à l'éthique** et viole les principes de transparence et d'honnêteté en recherche.

L'ACCRÉDITATION SCOPUS

Pour renforcer son impact et sa crédibilité, l'*Annuaire* a récemment obtenu l'accréditation **SCOPUS**, une base de données internationale de citations. Il figure également sur la liste des revues accréditées par le ministère sud-africain de l'enseignement supérieur.

